

Concertation publique volontaire

Projet de Parc naturel et agricole métropolitain Parc des Jalles

Compte-rendu de la réunion à l'attention des exploitants agricoles

7 Mai 2019 – 18h-20h – Mairie de Blanquefort

INTRODUCTION – Catherine Delaloy, directrice de la nature, Bordeaux Métropole
PRESENTATION DU PROJET – Elise Génot, Bordeaux Métropole (cf diaporama en copie)

REMARQUES et REPONSES

Remarque : Comment le périmètre du Parc a-t-il été défini ?

→ Un premier périmètre a été travaillé avec les 8 communes dès les années 2000 en fonction des zones de protection des espaces naturels (Natura 2000 etc.) Martignas-sur-Jalle a ensuite rejoint le projet en 2016 en ajoutant les espaces naturels de bords de Jalles puis Saint-Aubin-de-Médoc et le Taillan-Médoc avec leurs forêts. Le périmètre actuel a été dessiné de manière concertée avec les 10 communes concernées, mais il n'est pas définitif et ses limites peuvent évoluer pendant toutes les phases de co-construction, de concertation et d'enquête publique.

Remarque : Si un propriétaire vend son terrain, peut-on y construire un immeuble ?

→ Non, la possibilité de construire dépend du zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais pas du Parc des Jalles. Le Parc n'a pas de visée réglementaire, il joue un rôle de levier pour le développement de projet de protection ou de valorisation naturelle et agricole.

Actuellement le territoire proposé pour le projet concerne majoritairement des terrains agricoles et naturels non constructibles (zonages N (naturel) et A (agricole) au PLU).

Remarque : Votre discours n'est pas clair, vous dites que le Parc des Jalles n'a pas de portée réglementaire, et cependant il faut faire une enquête publique.

→ La procédure réglementaire de création du Parc naturel et agricole métropolitain sous forme d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) comporte des étapes réglementaires : évaluation environnementale, concertation préalable, enquête publique. Cette OAIM, une fois créée, permettra d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la métropole, d'instaurer une gouvernance et des moyens métropolitains, mais n'a pas pour effet de créer de règles supplémentaires.

Remarque : La concertation en cours se fait à marche forcée, ce qui laisse penser que le projet est déjà décidé.

→ La phase de concertation actuelle de co-construction n'est pas obligatoire, elle a été souhaitée par Bordeaux Métropole et les 10 communes afin de prendre le temps d'échanger avec les acteurs avant la procédure officielle. Le projet n'est pas finalisé et c'est le moment d'y contribuer pour le construire ensemble en fonction de vos attentes.

Remarque : Il faudrait inviter tout le monde, tous les exploitants concernés n'ont pas été convoqués aux rendez-vous de concertation.

→ Par rapport aux invitations, nous essayons de fiabiliser les fichiers contacts pour tenir informés et inviter tous les agriculteurs. Il n'y a pas de sélection pour empêcher les gens de venir. Pour rappel, nous visons une véritable co-construction, c'est-à-dire partir d'une page blanche pour proposer des orientations, des actions, des projets sur le territoire. S'il est plus simple pour vous de réagir à des propositions déjà faites, cela est possible. Par ailleurs, un courrier d'information a été adressé aux 1700 propriétaires.

Remarque 5 : Il faut respecter le droit de propriété des exploitants, nous ne demandons qu'à faire notre travail.

→ Il n'y a aucune vocation à contraindre ou à enfreindre le droit de propriété. Les projets ne sont pas décidés, c'est l'objet de nos rencontres. A titre d'exemple, aucun chemin de randonnée ne sera ouvert sans accord des propriétaires concernés.

Remarque : Je ne suis pas forcément contre le projet mais nous rencontrons des problèmes sur le secteur, comme celui des nuisibles qui nous font perdre des récoltes. Il faut trouver des solutions pour réguler leur population et pour entretenir le secteur.

→ Justement, le Parc des Jalles peut-être un outil de régulation de la population de sangliers, puisque l'enjeu est majeur pour la pérennité de l'activité agricole. Le projet de Parc étant à l'échelle des 10 communes, le sujet des nuisibles peut être traité de manière globale et donc plus efficace.

Remarque : En tant que productrice de fraises à Bruges et jeune agricultrice, l'installation est très compliquée sur le territoire. Les installations innovantes pourraient être un levier d'action et de développement sur le Parc des Jalles qui faciliterait l'arrivée de nouveaux agriculteurs et la pérennité de leurs exploitations.

→ Bordeaux Métropole a délibéré fin 2018 sur une Politique Agricole Métropolitaine et souhaite que celle-ci se traduise par un règlement d'intervention pour accorder des aides directes, notamment pour accompagner les projets agro-écologiques, de diversification, de réduction de la vulnérabilité au risque inondation. Cette Politique Agricole se traduira prioritairement sur le territoire du Parc des Jalles et celui de la presqu'île d'Ambès.

A noter néanmoins, Bordeaux Métropole n'est pas compétente en matière d'accompagnement à l'installation.

Remarque : Nous sommes soumis à de nombreuses contraintes (Natura 2000, PPRI, PLU), nous avons besoin d'une certaine flexibilité pour faire évoluer nos structures et nous adapter aux nouvelles demandes.

→ Nous sommes à votre écoute pour vous aider à dialoguer avec les services de l'Etat, vous apporter une aide technique et innover.

Remarque : Le projet n'est pas suffisamment porté au niveau politique. Sur le PEANP, à part l'accès à l'eau potable, rien n'est mis en place sur le territoire.

→ 700 000 euros ont été investis pour la desserte en eau potable des exploitations des agriculteurs en activité en 2018. Pour ce qui est du sujet important des nuisibles, la Métropole s'y implique et soutient financièrement la réalisation d'un Plan de gestion métropolitain de la faune sauvage par la fédération de chasse. De nombreuses thématiques sont prises en compte et font l'objet d'actions concrètes, comme par exemple la problématique du logement des saisonniers, mais cela prend du temps. Par ailleurs, le Parc des Jalles n'a pas vocation à intervenir sur la gestion de l'eau mais l'objectif est de mettre en place un pilotage commun pour améliorer le dialogue entre les acteurs du secteur agricole notamment et valoriser votre activité.